

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF**Numéro de fiche de données de sécurité:** 07-071249581001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction

Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

---Producteur---

CD-Color GmbH & Co. KG

Wetterstraße 58

D-58313 Herdecke

Tél: +49 (0)2330/926-0

---Fournisseur---

CD-Color Belgium N.V.

I.Z. Centrum-Zuid 2067 F

B-3530 Houthalen

Tél. +32 (0)11 822 823

Email: CDCBenelux@cd-color.de

Service chargé des renseignements:

Service de sécurité des produits

Phone: +49 (0)2330 926-184 (Mrs. Gartz)

Email: msds@cd-color.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons Belge (Numéro d'urgence 24h)

070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger néant**Mention d'avertissement** néant

(suite page 2)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40-xxxx	bis(Orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-<1%

Indications complémentaires:

Tous les hydrocarbures utilisés sont conformes à la note P (moins de 0,1 % de benzène) du règlement CLP.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF[\(suite de la page 2\)](#)

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

[\(suite page 4\)](#)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.

Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).

Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**Classe de stockage:** 10**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 4)

Équipement de protection individuel:**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.

Utiliser un filtre de type A(-P2) conforme à la norme EN 141.

Protection des mains:

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lors de tout travail, il faut porter des lunettes de protection hermétiques en respect de la norme EN 166.

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales**Aspect:****Forme:** Liquide**Couleur:** Divers, selon l'encrage**Odeur:** Faible en hydrocarbures aliphatiques**Seuil olfactif:** Pour les mélanges non applicable.**valeur du pH:** Pas applicable pour des préparations en phase solvant.**Changement d'état****Point de fusion / Point de congélation :** Sans importance pour la sécurité.**Point initial d'ébullition et intervalle****d'ébullition:** 186-214 °C**Point d'éclair** 62 °C**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 5)

Température d'inflammation:	>200 °C La température d'inflammation spécifiée fait référence aux spécifications du fabricant du solvant.
Température de décomposition:	Pour les mélanges non applicable.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,4 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %
	Les limites d'explosion font référence aux spécifications du fabricant du solvant.
Propriétés comburantes	Ce produit est inflammable mais pas comburant.
Pression de vapeur à 20 °C:	0,5 hPa La pression de vapeur spécifiée fait référence aux spécifications du fabricant du solvant.
Densité relative à 20 °C	1,37-1,43
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Pour les mélanges non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
les solvants polaires:	Pas ou peu miscible
les solvants apolaires:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Pour les mélanges non applicable.
Viscosité:	> 60 s (20°C; DIN EN ISO 2431; 6mm) > 20,5 mm ² /s (40°C)
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	Valeur-limite COV 2010 pour la catégorie d (PS): 300g/l.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles: oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

BE/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le produit n'a pas été testé en tant que tel mais a été classé selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive de l'UE (CE) n°1272/2008) et en respect des risques toxicologiques. Détails, voir chapitres 2 et 3.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.

623-40-5 2-Pentanone oxime

Oral	LD ₅₀	1.133 mg/kg (rat) (OECD 425)
------	------------------	------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison de sa viscosité (voir paragraphe 9), la classification en tant que produit avec risque d'aspiration n'est pas applicable.

Indications générales:

L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au graissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

7779-90-0 bis(Orthophosphate) de trizinc

EC ₅₀ / 48 h	0,33-0,66 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC ₅₀ / 72 h	0,14 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC ₅₀ / 96 h	0,17 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

623-40-5 2-Pentanone oxime

EC ₅₀ / 48 h	≥100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC ₅₀ / 72 h	88 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC ₅₀ / 96 h	≥100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) (OECD 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

OECD 301F Manometric Respiratory Test	80 % (28d) readily biodegradable
---------------------------------------	-------------------------------------

623-40-5 2-Pentanone oxime

OECD 301B CO ₂ Evolution Test	9 % (28d) under test conditions no biodegradation observed
--	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

623-40-5 2-Pentanone oxime

OECD 117 Log Kow (HPLC method)	1,43 (n-octanol/water) (22 °C; pH 7)
--------------------------------	--------------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Déchets spéciaux. Ne pas jeter les résidus dans l'évier ou les WC, mais les remettre à un service de récupération des déchets à problèmes. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Les restes secs de matériel peuvent être éliminés comme déchets de chantier, peintures anciennes (durcies) ou déchets ménagers.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

Leistung verbindet

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 8)

Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Ne pas jeter avec les restes ménagers, ne pas jeter dans les égouts.

Apporter les récipients/les emballages avec restes à la collecte des déchets toxiques ou au dépôt pour déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Numéro ONU

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 DOT néant
 COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
DOT, IMDG, IATA

Class néant

Label -

ADR, ADN

Classe néant

Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.02.2019

Numéro de version 02-00

Révision: 18.02.2019

Nom du produit: CWS WERTLACK® Antirost AF

(suite de la page 9)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42

Valeur limite COV selon directive 2004/42/CE pour la catégorie d (PS) et teneur maximum en COV voir couvercle.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est tenu de s'informer de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)

- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)

* **Données modifiées par rapport à la version précédente** Remplace la version 01-03.